



Blogosphère des Avocats, le CNB semble reculer; mais...

Fiche pratique publié le **04/03/2014**, vu **1783 fois**, Auteur : [Jean de Valon, Avocat](#)

La réponse du Conseil national des barreaux à la révolte des avocats blogueurs paraît montrer un recul...ambigu

Le service communication du Conseil national des barreaux a adressé hier un courriel aux avocats qui pourront ainsi relever une adresse valide pour adresser, à leur tour, des interrogations...

Je rappelle que l'inquiétude des avocats blogueurs piégée sur la plate-forme choisie par le Conseil national des barreaux est de voir disparaître, sur Internet, sept années de travail et, pour ce qui me concerne, 2700 publications.

Ce n'est pas le transfert, ni le fait éventuel, justifié, de devoir éventuellement payer un service particulier.

Le précédent courriel du Conseil national conduisait à dire que chacun pourrait évacuer son blog sur une plate-forme de son choix, ce qui signifiait un changement d'adresse et donc la disparition de la présence sur Internet.

Il y avait par ailleurs une forme de mensonge puisque les plates-formes sont gratuites, tout autant que l'on accepte la publicité, pour la plupart.

Dans la mesure où aucune communication interne n'existe, c'est sur les réseaux sociaux négligés par le Conseil national (Facebook, Twitter) que la communication s'est faite qui a obtenu un écho et un écho justifié.

Alors le service communication adresse un e-mail duquel il ressort que les inquiétudes n'étaient pas fondées et que le président du Conseil national demande au service du CNB...d'élaborer une nouvelle solution.

Puis-je faire observer au service communication devant la rédaction de son message que s'il s'agit de trouver une nouvelle solution, c'est bien, justement, que l'ancienne était mauvaise.

Il est donc désormais que le désir violent du CNB est :

-d'assurer l'hébergement de l'ensemble des blogs sur une plate-forme unique, placée sous le contrôle de la profession ;

-de maintenir le référencement acquis par chaque blog au moyen d'un dispositif de redirection des adresses.

Puisque nous sommes entre nous et que personne ne nous lit, j'ai quelques questions qui me taraudent :

-la fameuse plate-forme, serait-ce Vox avocats ?

Permettez-moi de risquer un aparté.

Quand il m'arrive de discuter avec des élus de la profession, du CNB même, je constate que parfois, mais rarement, ils n'ont évidemment pas de blog, ni ne fréquentent Facebook, certainement pas Twitter.

Je peux bien sûr me tromper, mais je ne pense pas que le Président Burguburu soit un fanatique des réseaux sociaux ni les autres membre du bureau décisionnaires sauf, je suppose l'élu en charge.

Et c'est justement la grande difficulté.

S'il est une évolution sociétale majeure, c'est que le travail se fracture.

Aujourd'hui, dans la même journée, le travailleur intellectuel ira sur Facebook, ira sur Twitter, ira sur tous les réseaux sociaux tout à la fois par souci ludique, mais également professionnel.

Et travaillera le soir ou le WE.

Twitter n'est pas simplement un outil d'épanchement, c'est un endroit où l'on récupère de l'information et où aussi on la diffuse ; la situation actuelle en est la preuve.

Aussi, un réseau social uniquement interne et fondé sur le seul aspect professionnel ne correspond plus au mode de fonctionnement actuel et à venir ; certainement pas à une demande, à un besoin des avocats.

Il est d'ailleurs effarant que les avocats n'aient pas été sondés avant que cette idée soit développée qui, paraît il, va coûter 67 000 euros en 2014.

Que cet argent soit utilisé pour développer le site institutionnel du Conseil national, le rendre plus moderne et que chacun puisse, sur ce site, télécharger des outils comme, par exemple des bibles d'actes, serait bien, en revanche.

Toujours est-il que des méchants disent même qu'il y aurait volonté de tout basculer sur Vox-avocats, actuellement non ouvert au public, rappelons-le.

J'y vais de temps en temps; je serais heureux de connaître les statistiques de consultation car, à mon sens, c'est un échec annoncé qui va coûter très cher à la profession.

Quelles études ont-été faites pour sa création ?

J'ajoute ici, quelque peu obsessionnel que cette mobilité dans le temps, l'est aussi dans l'espace et que pas mal d'avocats travaillent avec un seul ordinateur portable et se trouvent de ce fait démunis avec les fers aux pieds que constitue le boîtier Navista.

S'il m'arrive de parler, encore avec des élus, je n'en ai trouvé aucun qui le défend, celui-là ; tous de dire que bientôt il disparaîtra, quand mes cheveux auront repoussé.

Mais là encore une consultation de la profession, préalable à cette idée, aurait probablement permis d'éviter l'erreur de conception.

Par ailleurs, revenons aux blogs, la puissance d'une plate-forme nécessite de l'argent et c'est bien la raison pour laquelle la publicité est utilisée.

Une plate-forme contrôlée par la profession, sans publicité, aura de toute façon la question récurrente du coût qui reviendra l'interroger, sauf à demander une participation aux avocats, pourquoi pas, ce n'est pas tabou.

Pour tout dire ce genre d'outil nécessiterait d'être développé en commun par le Conseil national, la conférence des bâtonniers et le barreau de Paris.

Mais, bon...

Donc, si la plate-forme sur laquelle les blogs doivent être transférés est vox avocats, puis-je dire au service communication que l'on comprend pourquoi ce mot n'est pas prononcé mais que le brouillard du propos n'est au fond que l'expression d'un certain désarroi.

-Il est dit qu'il s'agit également de maintenir le référencement acquis par chaque blog au moyen d'un dispositif de redirection des adresses.

Pourrait-on en savoir plus, la technique utilisée, la fiabilité de celle-ci et les délais ?

Parce qu'enfin on nous parle de solutions dans les semaines à venir avec une fin annoncée des blogs au 31 mars...

Et puis, dans ces temps -là de guerres intestines entre les uns et les autres une rumeur innocente dit qu'Affinitiz aurait affirmé qu'aucun système de redirection n'est à ce jour prévu.

Nous serions donc dans l'improvisation la plus complète ?

Ce qui est finalement en cause, c'est bien la communication du Conseil national des barreaux dans la conceptualisation des outils qu'il développe et donc son mode de gouvernance, voire son existence.

Pour ma part, à la réflexion, devant l'éventuel gâchis à venir, ce n'est pas tant le Président du Conseil qui me paraît concerné, mais ceux qui sont en charge de la communication, élus ou non, qui pourraient être interpellés par les élus du CNB, parce que quand les alertes sont données, il y a peut-être quelque aveuglement à ne pas écouter.